

2020_CT2_252

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique Automobile Club du Pays d'Aix et DEFIDEVA

Le 16 novembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 10 novembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BURLE Christian – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRUVEL Jean-Christophe – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – LANGUILLE Vincent – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – BIANCO Kayané donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à BONFILLON Béatrice – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GARCIN Eric – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CIOT Jean-David donne pouvoir à POUSSARDIN Fabrice – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GRANIER Hervé donne pouvoir à GOMEZ André – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHARRIN Philippe – DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – GUINIERI Frédéric – MARTIN Régis – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201116-2020_CT2_252- DE Date de télétransmission : 24/11/2020 Date de réception préfecture : 24/11/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Interventions économiques

■ Séance du 16 novembre 2020

05_2_05

■ Attribution de subventions aux associations à caractère économique Automobile Club du Pays d'Aix et DEFIDEVA

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie de la stratégie de développement économique retenue par le Territoire du Pays d'Aix.

A ce titre, ce dernier propose de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique :

1. LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Ces associations ont pour vocation de proposer une assistance et un accompagnement aux porteurs de projets. Elles proposent un éventail de dispositifs capables d'évaluer la faisabilité du projet, sa fiabilité, sa viabilité... et permettent ainsi de limiter les risques d'échecs.

Chaque association a sa spécificité et une bonne connaissance des acteurs leur permet de cerner les besoins du porteur de projet et de le diriger jusqu'à son interlocuteur privilégié.

2. LE SOUTIEN À L'INNOVATION ET AUX FILIÈRES D'EXCELLENCE

La politique de soutien aux filières d'excellence se caractérise notamment par une politique d'accompagnement des pôles de compétitivité, structures créées par l'Etat. Mise en place en 2005, la politique des pôles de compétitivité a pour objectif de renforcer la compétitivité de l'économie française et de développer la croissance et l'emploi.

Elle encourage les démarches partenariales entre trois acteurs clés de l'innovation (les entreprises, les établissements de recherche et les organismes de formation), autour d'une stratégie commune, sur une thématique et un territoire donnés. D'autres associations peuvent s'inscrire dans une logique d'innovation et de filière d'excellence.

3. LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Ces associations ont pour vocation de tisser sur les zones principales d'échanges et d'informations, de mutualiser les offres de services (déplacements, transports, sécurité, emplois...). Elles sont indispensables au bon fonctionnement d'une zone.

Accusé de réception en préfecture
n° 18-200054807-20201116-2020-CT2_252-
Déchets, transports, sécurité,
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

4. ANIMATIONS, COMMUNICATION, ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

Il s'agit de permettre à des associations qui n'ont pas toutes un caractère strictement économique de maintenir des événements ancrés dans les communes et qui procèdent de façon indirecte au rayonnement du territoire.

Dans ce cadre, deux associations sollicitent la participation de la Métropole pour la mise en œuvre de projets spécifiques sur le territoire.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de **19 000 €** aux associations ci-après et selon la répartition suivante :

n°gu	Association	Action subventionnée	Objet	Budget prév action ou fonctionn ement Général	Subv sollicitée	Subv proposée	Conv oui / non
2020_783	AUTOMOBILE CLUB D'AIX-en-PROVENCE	Désengorgement des pôles d'activités COVOITURAGE ACA Actions de Communication autour de l'application mobile de covoiturage au sein des zones d'activités	Action : Désengorger les accès aux zones d'activités. Accompagner et développer la mise en place du covoiturage. Créer des espaces dédiés spécifiquement aux pôles et zones d'activités pour les communautés de covoitureurs,	35 000 €	10 000 €	9 500 €	NON
2020_840	DEFIDEVA	Projet SPIRUDEVA	Fonctionnement ; L'association basée sur le territoire du pays d'Aix (Venelles) a pour objet d'améliorer et d'innover le mode de production de la spiruline dans un objectif de lutte préventive contre la malnutrition et la dénutrition des publics fragiles .	68 950 €	10 000 €	9 500 €	NON
TOTAL						19 000 €	

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées dans les conventions d'objectifs s'il y a lieu, il est précisé que le versement de la subvention interviendra comme suit :

- un acompte de 80 % dès l'approbation de la subvention sur demande du bénéficiaire
- le solde de 20 % après production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers

Les associations quant à elles, ont pour obligation de transmettre au plus tard dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice 2020 :

- un compte de résultat final signé par le Président et le Trésorier
- un rapport qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_252-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2010_A099 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques ;
- La délibération N° FBPA029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération °HN 005-8077/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 et portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 27 octobre 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté du Pays d'Aix de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées deux subventions aux associations sus-mentionnées pour un montant total de 19 000 €.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section de Fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION (Dépenses = Recettes)

A remplir dans le cadre du dépôt d'un dossier projet de manifestation, d'investissement ou d'un projet spécifique

DEPENSES (Lister la nature des dépenses)	Montant	RECETTES*	Montant
Secrétariat	500 €	Ressources Propres de l'association	11 000 €
Déplacement réunion	500 €	Participation ACA	11 000 €
Imprimerie (affiches, flyers, documents entreprises)	1 000 €		
Sérigraphies, goodies	500 €	Subventions	15 000 €
Maintenance application et plateforme	9 500 €	Etat	0 €
Panneaux	500 €	Région(s)	0 €
Communication	500 €	Département(s)	0 €
Personnel	15 000 €	Département Conseil Départemental 13	5 000 €
Télécom	1 000 €	Commune(s)	0 €
Expert comptable	2 500 €	Métropole	10 000 €
Maison de l'Auto	2 500 €	Fonds Européens	0 €
Divers	1 000 €	Fondations (préciser)	0 €
		Mécénat (préciser)	0 €
		Autres recettes attendues :	9 000 €
		Entreprises adhérentes	9 000 €
		(préciser)	0 €
		(préciser)	0 €
		(préciser)	0 €
		(préciser)	0 €
TOTAL DES CHARGES	35 000 €	TOTAL DES PRODUITS	35 000 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0 €	87 - Contributions volontaires en nature	0 €
Personnel bénévole	0 €	Bénévolat	0 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0 €	Prestations en nature	0 €
Secours en nature	0 €	Dons en nature	0 €
TOTAL DES CHARGES	35 000 €	TOTAL DES PRODUITS	35 000 €

AUTOMOBILE CLUB D'AIJ EN PROVENCE
7 Bd Jean Jaurès - 13100 Aix-en-Provence

* L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justification.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_252-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 20

ou date de début

date de fin

CHARGES		MONTANT ?	PRODUITS		MONTANT ?
60 - Achats	36550	€	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	7500	€
Achats stockés (matières premières, autres)	4000	€	73 - Dotation et produits de tarification	0	€
Achats d'études et de prestations de services	17500	€	74 - Subventions d'exploitation (8)	0	€
Achats de matériel, équipements et travaux	4000	€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	2500	€			€
Achats de marchandises	8000	€			€
Autres achats	550	€			€
61 - Services extérieurs	13950	€	Région(s) (à préciser)		€
Sous-traitance générale		€			€
Redevances de crédit-bail		€			€
Locations mobilières et immobilières	8000	€	Département(s) (à préciser)		€
Charges locatives et de copropriété	1500	€			€
Entretien et réparations	1800	€			€
Primes d'assurances	950	€	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires	10000	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	1700	€	- Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	10000	€
62 - Autres services extérieurs	8100	€	- Territoire Marseille-Provence		€
Personnel extérieur	1500	€	- Territoire du Pays d'Aix		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1200	€	- Territoire du Pays Salonais		€
Publicité, information et publications	1200	€	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel	850	€	- Territoire Istres-Ouest Provence		€
Déplacements, missions et réceptions	1800	€	- Territoire du Pays de Martigues		€
Frais postaux et de télécommunications	450	€	Communes (à préciser)		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	1100	€	Venelles 13	0	€
63 - Impôts et taxes	0	€			€
Impôts et taxes sur rémunérations		€			€
Autres impôts et taxes		€	Organismes sociaux (détailler):		€
64 - Charges de personnel	9000	€	Fonds européens		€
Rémunérations du personnel	6000	€	L'agence de services et de paiement		€
Charges sociales	3000	€	Autres établissements publics		€
Autres charges de personnel		€	Aides privées	45000	€
65 - Autres charges de gestion courante	800	€	75 - Autres produits de gestion courante	6000	€
66 - Charges financières	550	€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	6000	€
67 - Charges exceptionnelles	0	€	76 - Produits financiers	0	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	0	€	77 - Produits exceptionnels	0	€
69 - Impôts sur les bénéfices	0	€	78 - Reprises sur amortissements provisions	0	€
		€	79 - Transfert de charges	0	€
	68950	€		68950	€

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€	87 - Contributions volontaires en nature		€
Secours en nature		€	Bénévolat		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole		€	Dons en nature		€
	68950	€		68950	€

Important : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Fait à : Venelles

Le 20/10/2020

Signature du Président

Cachet de l'association





Ne pas indiquer les centimes d'euros. L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financements publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. Le plan de financement doit être annexé à la demande de subvention. Le plan de financement doit être annexé à la demande de subvention. Le plan de financement doit être annexé à la demande de subvention.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020 CT2_252-
DE
Date de télétransmission: 24/11/2020
Date de réception préfecture: 24/11/2020

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique Automobile Club du Pays d'Aix et DEFIDEVA

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 NOV. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_252-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020